



COMMISSION pour l'Enseignement de Défense (CPEDEF) Années 2017/2018- BILAN au 30 juin 2018

1) Introduction :

Les actions des trinômes faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées, sont soumises pour avis à la commission pour l'Enseignement de défense (CPEDEF).

La CPEDEF est composée de représentants de l'éducation nationale (Inspection générale, Direction générale de l'enseignement scolaire), de l'Union-IHEDN et de la DPMA.

La DPMA réunit la CPEDEF et décide de l'attribution des subventions aux trinômes, en se fondant sur les instructions de dossiers ainsi que l'avis rendu.

La CPEDEF s'est tenue quatre fois en 2017, et, à ce jour, deux commissions ont eu lieu en 2018, dont une au format dématérialisé. Afin de gagner encore en réactivité dans le traitement des demandes de subvention émanant des trinômes, et si le nombre de dossiers présentés le justifie, deux commissions supplémentaires pourraient être programmées d'ici la fin de l'année 2018, en portant ainsi le nombre à quatre.

Pour information, la CPEDEF associe des représentants de l'éducation nationale (inspection générale, direction générale de l'enseignement scolaire), de l'union-IHEDN et de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des armées qui la réunit

Le bilan présenté ici, qui vient en complément de celui rédigé désormais après chaque commission, prend en compte les résultats des commissions de 2017 et de celles de mars et juin 2018, soit cinq en tout. Il est donc établi sur une temporalité permettant un recul et une analyse solide.

2) Préparation de la journée annuelle des trinômes académiques 2018 :

La 31^{ème} journée annuelle des trinômes académiques se tiendra le 22 novembre prochain au musée de l'Homme, à Paris. Les participants, venant des 33 académies de Métropole et d'Outre-mer, sont conviés à cette rencontre qui célébrera cette année le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le 50^e anniversaire de l'attribution du prix Nobel de la Paix à René Cassin. Cette thématique rejoint celle de l'un des trois appels à projets proposés cette année par la DPMA (voir paragraphe suivant), en lien avec le ministère de l'éducation nationale et celui de l'agriculture et de l'alimentation.

3) Présentation des appels à projets 2018/2019 :

Trois nouveaux appels à projets sont proposés pour l'année scolaire 2018/2019, après validation conjointe des trois ministères liés par le protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale :

- « René Cassin, un engagement pour le droit et la paix », en partenariat avec le Conseil d'État, le centre des monuments nationaux, le Musée de l'Ordre de la libération, la Fondation de la France libre et le Service historique de la défense ;
- « Le capitaine Nemo explore la Défense : du Nautilus au SNLE Le Terrible, 150 ans d'aventure sous-marine », en partenariat avec la Marine nationale et le Service historique de la défense;
- « Reporters de guerre », en lien avec l'ECPAD, le prix Bayeux-Calvados, le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information, et le Service historique de la défense ;
(D'autres partenaires sont encore susceptibles de rallier cette action).

Une diffusion a été effectuée auprès des inspecteurs d'académie, des référents « mémoire et citoyenneté », ainsi qu'auprès des établissements scolaires subventionnés en 2017 et 2018, aux lycées militaires, aux lycées français à l'étranger, et à ceux portant un nom en lien avec l'un ou l'autre des appels à projets (René Cassin, Jules Verne, Ernest Hemingway, Blaise Cendrars...)

4) Mise en œuvre de la feuille de route des trinômes académiques :

Une feuille de route des trinômes académiques a été définie pour l'année 2018/2019, et récemment transmise aux différentes associations régionales. Cette feuille de route, détaillée par académie, présente à chaque trinôme le récapitulatif des actions engagées au titre de l'année précédente et, au vu de ce résultat, l'incite à diversifier ses actions.

5) Rappels sur les modalités de renseignement des demandes de subvention :

Il est rappelé qu'une demande de subvention doit impérativement :

- Etre rédigée antérieurement à la date de début du projet, avec une antériorité permettant à la CPEDEF de statuer en toute connaissance de cause, dans le respect des règles budgétaires ;
- Présenter une diversification des partenaires financiers ;
- Indiquer clairement les coordonnées (mél et téléphone) du rédacteur de la fiche, en cas de besoin d'information complémentaire.

Par ailleurs, dans l'optique d'affiner les statistiques qui seront produites dans les exercices à venir, les rédacteurs de demande de subvention sont invités à préciser à quel sous-ensemble de la typologie d'actions définie dans la feuille de route (cf paragraphe précédent, et annexe 2), l'action doit être rattachée.

6) Meilleure information des suites de CPEDEF aux différentes composantes des trinômes :

Afin de faciliter et renforcer l'information des membres des trinômes sur les décisions d'attribution de subventions relevant de leur périmètre d'activité, un travail d'information en ce sens est désormais systématiquement mené par la DPMA après la tenue de chaque commission auprès des associations régionales (AR) de l'UNION-IHEDN. De nombreux interlocuteurs ont

AR	Académie	MAR 2017	SEP 2017	NOV 2017	MAR 2018	JUIN 2018	Projets présentés	Projets subventionnés
AR19 Midi Pyrénées	Toulouse	10	0	11	0	2	23	23
AR01 Aquitaine	Bordeaux	7	0	1	2	11	21	21
AR06 Haute Bretagne	Rennes	0	3	0	4	2	9	8
AR24 Picardie	Amiens	0	1	7	0	0	8	7
AR09 Provence	Aix-Marseille	2	2	1	1	1	7	7
AR27 Océan Indien	La Réunion	1	0	0	6	0	7	6
AR08 Dauphiné Savoie	Grenoble	1	1	2	1	1	6	6
AR12 Languedoc Roussillon	Montpellier	3	0	0	3	0	6	4
AR16 Paris Ile de France	Créteil	0	0	4	0	2	6	3
AR15 Nord	Lille	0	0	3	1	0	4	4
AR02 Auvergne	Clermont-Ferr	0	1	1	1	0	3	3
AR14 Région Lyonnaise	Lyon	1	1	0	1	0	3	3
AR20 Var Corse	Nice	0	1	1	1	0	3	2
AR29 Nice Côte d'Azur	Nice	1	0	1	0	1	3	3
AR32 Nouvelle-Calédonie	Nouméa	0	1	0	1	1	3	3
AR04 Bourgogne	Dijon	0	1	1	0	0	2	2
AR18 Poitou Charentes	Poitiers	0	0	1	1	0	2	1
AR25 Limousin	Limoges	1	0	0	1	0	2	2
AR26 Martinique	Martinique	0	0	0	0	2	2	2
AR10 Franche-Comté	Besançon	0	0	0	0	1	1	1
AR11 Haute Normandie	Rouen	0	0	1	0	0	1	1
AR13 Lorraine	Nancy-Metz	0	0	0	1	0	1	1
AR17 Pays de la Loire	Nantes	1	0	0	0	0	1	1
AR20 Var Corse + AR9 Provence + AR29 Nice Côte d'Azur	Aix-Marseille	0	0	1	0	0	1	1
AR21 Ile de France Versailles	Versailles	0	0	1	0	0	1	1
AR28 Mayotte	Mayotte	1	0	0	0	0	1	1
Total		29	12	37	25	24	127	117

d'ores et déjà manifesté leur satisfaction à la suite des premiers envois effectués. Cette information permet d'enrichir celle délivrée par ailleurs régulièrement par l'UNION-IHEDN, notamment par le biais de son bilan annuel.

Annexe 1 : Bilan sur le soutien accordé par la DPMA dans le cadre des CPEDEF 2017-2018 (5 commissions) :

1) Données génériques :

Au titre de ces 5 commissions, 127 projets ont été examinés en CPEDEF, dont 117 ont reçu une subvention de la part de la DPMA. Les principales causes de refus de subvention sont les suivantes :

- Dossier présenté postérieurement à la réalisation de l'action ;
- Problèmes liés au montage budgétaire de l'opération ;
- Demande de prise en compte des frais de rémunération de conférenciers relevant de l'une des composantes des trinômes (MINARM, MEN, UNION-IHEDN).

La répartition par AR/académie met en relief les disparités existant entre les différentes régions, pour des raisons qui doivent être contextualisées. La feuille de route devrait permettre une redynamisation de plusieurs binômes « AR/académies ». Certains n'ont présenté aucun projet pour la période considérée (AR03/Caen, AR07/Orléans-Tours, AR16/Paris, AR20/Corse, AR22 / Strasbourg, AR23/Reims, AR28/Polynésie, AR30/Guyane, AR31/Guadeloupe).

2) Montant des subventions attribuées :

Année	Montant global
2017	75 341 €
2018	53 071 €
Total	128 412 €

La nouvelle convention cadre du 22 novembre 2017, relative à l'action des trinômes académiques, ne fixe plus de plafond de dépenses pour leur financement. L'objectif n'est pas de majorer la part allouée à chaque projet par la DPMA, déjà principale contributrice des actions des trinômes, mais d'inciter à la multiplication et la diversité des projets présentés à la CPEDEF.

En outre, dès 2019, de fortes contraintes budgétaires vont nécessiter une rigueur accrue dans la constitution et l'analyse des dossiers.

3) Typologie des actions subventionnées :

Typologie d'action	Non Inscrite PAF (*)	Inscrite PAF (*)	Total
Rallye citoyen	20	29	49
Rencontre avec unité militaire	15	3	18
Colloques et rencontres	4	13	17
Classe défense et citoyenneté	12	0	12
Enseignement supérieur	3	8	11
Actions mémorielles	2	2	4
Divers enseignement de défense	0	4	4
Formation ESPE	2	0	2
Total général	58	59	117

(*)PAF : Plan académique de formation du MEN

Le regroupement des actions selon la typologie présentée à l'occasion de la diffusion de la feuille de route et rappelée en annexe 2 du présent bilan, a été, pour cet exercice, effectué par la DPMA au vu de la description des actions engagées. Toutefois, il est difficile de décider du classement de certaines de ces actions dans l'un ou l'autre type. C'est pourquoi il est requis qu'à l'avenir, les rédacteurs des demandes de subvention prennent à leur charge cette identification, compte tenu de leur plus grande proximité avec ceux qui conçoivent l'action.

Le tableau ci-dessus indique une **progression constante du nombre des rallyes-citoyens**, et une part importante d'actions impliquant des liens directs avec des unités militaires (18, auxquelles il convient d'associer les actions menées dans le cadre des classes défense et citoyenneté). Ainsi, **les actions se répartissent harmonieusement entre actions directement orientées vers la jeunesse** et associant le monde éducatif et militaire, **et actions d'enseignement de défense pour les personnels relevant de l'éducation nationale**.

La répartition entre actions inscrites ou non inscrites au plan académique de formation est parfaitement équilibrée. Il appartient aux trinômes de mesurer l'utilité de faire évoluer le nombre d'actions inscrites au PAF, en vue d'une meilleure anticipation, notamment budgétaire.

4) Montage financier des opérations :

% sollicité auprès de la DPMA	Nombre
<= 25 %	21
entre 26 % et 39 %	25
entre 40 % et 49 %	20
entre 50 % et 59 %	9
entre 60 % et 99 %	25
100%	17
Total	117

Trop de projets reposent sur le seul financement demandé à la DPMA. Or, cette dernière a vocation à cofinancer les projets, à hauteur théorique de 25% maximum de leur coût total. Le tableau ci-dessus montre bien l'effort à accomplir pour aboutir à un tel résultat. Il est donc important d'informer les personnes en charge de l'élaboration des projets des éventuels financeurs auxquels ils peuvent faire appel. Exigence d'autant plus forte dans le contexte budgétaire précité.

Enfin, dans le cadre de la promotion des projets d'enseignement de défense, la DPMA met régulièrement en valeur sur son site www.cheminsdememoire.gouv.fr, plus particulièrement sur la plateforme d'enseignement de défense Educ@def <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/educadef>, les meilleures restitutions qui lui sont faites sur les projets subventionnés.

Annexe 2 : Typologie des actions des trinômes académiques, telle que définie dans la feuille de route diffusée le 4 juillet 2018

Cette typologie a vocation à remplacer et affiner le classement des actions effectué pour cet exercice par la seule DPMA (cf annexe1, paragraphe 3) :

Colloques et rencontres : Réunion impliquant de façon générale plusieurs types de publics et plusieurs intervenants. Ex. colloque annuel sur un thème spécifique, rencontres éducation-défense de l'académie de Lille, etc.

Formations inscrites au plan académique de formation : Stages et formations continues généralement réservées ou principalement destinées à un ou plusieurs publics de l'Education nationale, inscrites au catalogue du Plan académique de formation (PAF).

Rallye citoyen : Manifestation destinée principalement aux élèves, offrant des stands d'organisations participant aux missions régaliennes et des activités sportives et éducatives.

Formation en Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation : Formations de défense proposées aux étudiants ou stagiaires des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Elles s'adressent aux futurs professeurs d'histoire-géographie, mais aussi à ceux de toutes les disciplines.

Enseignement supérieur : Enseignement de défense dans les établissements d'enseignement supérieur, journée nationale du réserviste, présentation de la réserve militaire, des métiers des Armées, des sessions de l'IHEDN.

Classes défense et citoyenneté : Classes appelées jusqu'ici Classes défense et sécurité globales. Elles concernent l'ensemble du groupe classes, autour d'un projet pluridisciplinaire et d'un appariement avec une unité militaire.

Actions mémorielles : Ensemble des actions visant à renforcer l'esprit de défense par la mémoire des conflits. La participation aux commémorations nationales, soit dans l'établissement, soit dans la commune, reste centrale.

Journées cohésion nationale : Cette action, relevant de fonds de dotation de l'IHEDN, s'adresse à ceux qui oeuvrent au profit de la jeunesse, pour susciter une réflexion collective sur les questions de cohésion nationale, de citoyenneté, de promotion de l'esprit de défense et de l'engagement des jeunes.